

Faites-vous entendre !

Consultation de Transports Canada sur le port obligatoire des VFI et des gilets de sauvetage.

Transports Canada a lancé un processus de consultation sur le port obligatoire des VFI et des gilets de sauvetage pour les plaisanciers. En tant que plaisanciers, nous savons comment assurer notre sécurité sur l'eau et nous devons à tout prix nous unir pour défendre des solutions sensées. Obliger le port du VFI dans tous les cas entraînera une résistance plutôt qu'un respect des règles par la communauté des plaisanciers. Nous devons donc, dans la mesure du possible, préconiser des solutions non réglementaires, tout en plaidant en faveur d'une plus grande sécurité sur l'eau en général.

La période de consultation est désormais terminée. Merci pour votre soutien!

Grâce à vous, 725 lettres ont été soumises au gouvernement du Canada dans le cadre de cette consultation!

Voici vos principales recommandations soumises au gouvernement :

1. Âge pour le port obligatoire d'un VFI

Je crois que le port d'un VFI ou d'un gilet de sauvetage lorsqu'un bateau de plaisance est en mouvement aurait le plus grand impact sur la prévention des décès liés à la navigation de plaisance chez les personnes âgées de 12 ans ou moins. Les enfants de cette tranche d'âge sont particulièrement vulnérables en raison de leurs compétences limitées en natation et de leur tendance naturelle à paniquer dans des situations d'urgence. En rendant obligatoires les VFI pour les enfants plus jeunes, nous pouvons améliorer considérablement leur sécurité et réduire les risques de noyade.

2. La taille et le type du bâtiment pour le port obligatoire d'un VFI

Je crois que le port du VFI ne devrait être obligatoire que sur les embarcations à propulsion humaine (canoë, kayak, etc.) et sur les motomarines (Sea-doo, jet ski, etc.).

Parallèlement, une enquête nationale triennale des forces de l'ordre devrait être mise en œuvre pour recueillir des données complètes sur la taille et le type d'embarcations impliquées dans les incidents de sécurité. Cette enquête fournira de l'information cruciale sur les relations entre la taille des embarcations et les impacts sur la sécurité, permettant aux décideurs de prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes concernant l'extension des exigences obligatoires de port de VFI à différentes tailles d'embarcations.

3. Je suis favorable à l'obligation de porter un VFI dans certaines circonstances

Tout en reconnaissant la valeur des mesures de sécurité, exiger de tous les plaisanciers qu'ils portent un VFI en toutes circonstances n'est pas l'approche la plus efficace. Une réglementation générale n'abordera pas toutes les considérations pratiques et entraînera une résistance plutôt qu'un respect des règles par la communauté des plaisanciers.

J'appuie la proposition de Transports Canada d'obliger les plaisanciers à porter des VFI dans certaines circonstances. Plus précisément, je crois que les VFI devraient être obligatoires sur les embarcations à propulsion humaine, sur les motomarines, pour les enfants de moins de 12 ans et pendant le remorquage de sports nautiques (pour la personne remorquée). Ces mesures ciblées s'alignent sur les données de sécurité et permettront d'aborder plus efficacement les scénarios à haut risque.

J'invite Transports Canada à tenir compte de ces recommandations et à appuyer les initiatives qui allient des réglementations ciblées à de solides efforts de sensibilisation. Cette approche permettra à tous les plaisanciers canadiens de profiter librement et en toute sécurité de nos voies navigables.